

Victoire Signatures Europe

FCP OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCE INTERNATIONAUX

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement**

Date d'agrément COB : **16 novembre 2001**

Orientation : **Obligations du secteur privé**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Degré de risque : **Modéré**

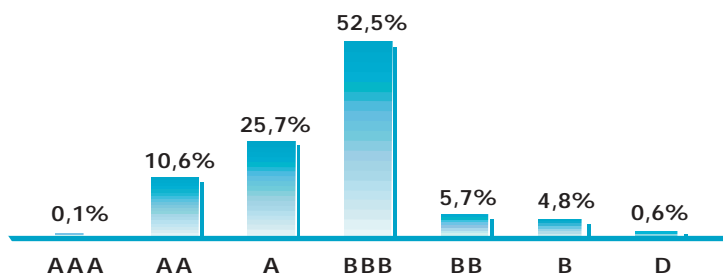
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

L'investissement est réalisé exclusivement au travers d'un OPCVM maître dénommé "Vinci Crédit Europe" et accessoirement en liquidités.

Le portefeuille sera principalement orienté vers la gestion en titres de créance et obligations libellés en devises de pays européens membres de l'OCDE émises par des émetteurs privés et publics. Le portefeuille pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou coordonnés dans la limite de 5% de actif net.

Durée minimale de placement recommandée : de 2 à 5 ans.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE SIGNATURE (RATING) AU 31/12/2003 :



Total de l'actif net : 23,36 M€

PERFORMANCE* AU 31/12/2003

Durée	Performance	Classement	Quartile
1 an	8,45%	2^{ème} sur 54	1^{er}

(Source Europerformance)

* La performance passée indiquée ne préjuge en rien des résultats futurs.

VICTOIRE SIGNATURES EUROPE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de la Bourse de Paris du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

500 Euros.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats parvenus jusqu'à 11 h 30 à l'établissement chargé de la centralisation sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les parts peuvent être divisées en dix millièmes de parts.

Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise au FCP : néant.

Commission de rachat maximale :

Néant.

Frais de gestion :

0,50% H.T. maximum de l'actif net.

Frais maximum indirects :

Le fonds est exonéré de tout droit à l'entrée comme à la sortie dans l'OPCVM maître.

Sur la gestion : 0,40% maximum H. T. des investissements effectués sur l'OPCVM maître.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.